

Commune de SANTA MARIA DI LOTA (Haute-Corse)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire associé à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle

Successeur de l'étude MINGALON du 8 rue Miot.

Successeur de l'étude de Maîtres Jacques POGGI & Sandrine POGGI-GONDOUIN

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associé, le 16 juin 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

Monsieur Henri Philippe POLINACCI, en son vivant retraité, époux de Madame Laude Marie BORGHI, demeurant à SANTA MARIA DI LOTA, lieudit « Mandriale »
Né à SANTA MARIA DI LOTA (Haute-Corse), le 10 août 1908
Décédé à SANTA-MARIA-DI-LOTA (Haute-Corse), 15 juillet 1977.

Madame Catherine Marie Dominique POLINACCI retraitée veuve, non remariée, de Monsieur Fortuné Vincent RICOVERI, demeurant à SANTA-MARIA-DI-LOTA Figarella - Lieu-dit Favalle.
Née à SANTA-MARIA-DI-LOTA le 16 janvier 1935.

Monsieur Patrice Louis POLINACCI, retraité, époux de Madame Martine Louise VALERY demeurant à TRETTS (Bouches-du-Rhône) 121 Chemin des Vauds - Quartier Saint Martin.
Né à BASTIA (Haute-Corse) le 17 octobre 1949.

DESIGNATION

Article premier (1)

Sur la commune de SANTA MARIA DI LOTA (Haute-Corse)

Diverses parcelles de terre

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
B	190	PONTE BUDAGGIO		04	16
B	232	MENTA		32	28
B	372	LOVACA		03	75
B	455	EPITAJO	1	18	30
B	465	CASANILI		32	99
C	82	MONTI FALATI		09	52
C	495	COLLO AL SANTO			23
C	498	COLLO AL SANTO		04	90
C	499	COLLO AL SANTO		01	90
C	500	COLLO AL SANTO		01	20
C	501	MANDRIALE			17
C	534	MONTE		03	24
D	20	CASE SOLE		10	84
D	194	FIGHERTELLE		02	50

D	349	CASE SOLE		07	90
D	460	SOLANA		10	89
D	646	FAVALE		05	71
E	63	VALL ANDREA		05	49
F	49	ERZILLA		13	27
G	611	PIETRA CAVATA		08	16
G	712	SALIGINE		01	80
Contenance totale			2	79	20

Une surface de 5a 64ca à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
B	243	LAVUJO		11	28

Une surface de 7a 88ca à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
C	28	TIGLI		15	76

Une surface de 18a 81ca à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
C	80	MONTI FALATI		37	63

Une surface de 24a 87ca à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
G	1569	PARTICA		99	50

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

Article deux (2)

Sur la commune de SAN MARTINO DI LOTA (Haute-Corse)

Diverses parcelles de terre .

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
A	578	LUVAGA		02	10
A	607	LUVAGA		08	40
A	637	LUVAGA		04	13
C	160	PISATOJA		02	02
C	244	NOGIA		18	78
C	265	GUANDOLONGO		04	01
Contenance totale				39	44

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN
Notaire